



CPA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA



Résumé du budget fédéral 2016

Pour le gouvernement fédéral, le vrai test reste à venir

Le premier budget du nouveau gouvernement fédéral est essentiellement le premier effort de la mise en œuvre d'un plan budgétaire à long terme qui établira la marche à suivre pour renforcer l'économie canadienne.

Cet effort est toutefois loin d'être négligeable et se révèle assez coûteux. Le vrai test sera le budget de l'an prochain. C'est à ce moment, nous l'espérons, que nous verrons le résultat des travaux du Conseil consultatif en matière de croissance économique, et que nous en saurons plus sur le programme faisant la promotion de l'innovation et sur l'intention du gouvernement d'entreprendre un examen du système fiscal, même restreint. Ces mesures doivent créer un environnement qui sera attrayant pour les entreprises et les gens de talent, et propre à améliorer les perspectives de croissance et la compétitivité à long terme du Canada. Avec des taux d'imposition des particuliers qui dépassent les 50 % dans certaines provinces, ces objectifs sont encore loin d'être atteints.

Il est prévu que le déficit budgétaire sera de 29,4 milliards de dollars en 2016-2017 pour être ramené graduellement à 14,3 milliards d'ici 2020-2021. La dette publique augmentera de plus de 100 milliards et l'intérêt annuel de la dette, de 10 milliards. Le ratio de la dette au PIB ne diminuera que légèrement d'ici 2020-2021.

Le recours au financement par déficit crée toujours un certain malaise. Les Libéraux ont mené leur campagne électorale en promettant des dépenses publiques, mais ils se trouvent aujourd'hui devant un paysage économique beaucoup plus sombre que prévu.

À partir de maintenant, le gouvernement doit montrer qu'il est capable de gérer les coûts et de composer avec les changements démographiques qui s'opèrent au Canada. Le plan établi dans ce premier budget ne permettra pas aux Libéraux de tenir des promesses importantes faites pendant la campagne électorale en ce qui concerne la gestion des finances. CPA Canada suivra de près l'action du gouvernement en la matière, surtout quand l'économie renouera avec la croissance, et souhaite qu'il rétablisse l'équilibre budgétaire d'ici la fin de son mandat.

Voici le résumé des principales mesures présentées dans le budget de 2016 et de leurs incidences sur les Canadiens et les entreprises du pays.

Examen du régime fiscal

Au cours de la prochaine année, le gouvernement mènera un examen du régime fiscal afin de déterminer s'il fonctionne bien pour les Canadiens, en vue d'éliminer les mesures fiscales mal ciblées et inefficaces. CPA Canada se réjouit de cette mesure, même si l'examen ne sera pas aussi étendu que nous le recommandions.

Mesures visant l'impôt des sociétés

Taux d'imposition des petites entreprises

Le budget de 2016 annule les réductions prévues du taux d'imposition des petites entreprises, maintenant le taux actuel de 10,5 % après 2016. Le budget de 2015 proposait de réduire progressivement ce taux afin de l'amener au taux cible de 9 % d'ici 2019. Pour maintenir l'intégration des régimes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le budget de 2016 propose aussi de maintenir le facteur de majoration et le taux du crédit d'impôt pour dividendes actuels applicables aux dividendes non déterminés (s'agissant généralement de dividendes distribués à partir du revenu des sociétés imposé au taux d'imposition des petites entreprises).

Le budget propose aussi des mesures pour resserrer les règles fiscales applicables à la déduction de 500 000 \$ accordée aux petites entreprises, pour empêcher notamment les propriétaires d'entreprises de profiter plus d'une fois de la déduction au moyen de sociétés de personnes et de sociétés – voir la section « Améliorer l'intégrité fiscale au Canada », ci-après.

Immobilisations admissibles

Le budget de 2016 propose de simplifier le régime de l'impôt sur le revenu en abrogeant le régime des immobilisations admissibles et en le remplaçant par une nouvelle catégorie de déduction pour amortissement (DPA). Dans le cadre de ce changement, le budget de 2016 propose également de permettre que les soldes peu élevés d'immobilisations admissibles reportés dans la nouvelle catégorie de DPA puissent être déduits plus rapidement. Le budget propose en outre de permettre qu'un montant pouvant atteindre 3 000 \$ en frais de constitution d'une société soit déduit à titre de dépense courante. Un ensemble complexe de règles transitoires est proposé, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017.

Accroître l'aide fiscale pour l'énergie propre

Le budget de 2016 accroît l'aide fiscale offerte aux entreprises qui investissent dans le matériel de production d'énergie propre et à haut rendement énergétique grâce à des taux de DPA accéléré (catégories 43.1 et 43.2). L'admissibilité à la DPA accéléré est étendue afin d'inclure la recharge des véhicules électriques et le stockage de l'énergie électrique.

Le gouvernement confirme également qu'il permettra l'expiration de la DPA accéléré disponible pour les installations de gaz naturel liquéfié en 2025, comme il était prévu.

Mesures fiscales visant les particuliers

Allocation canadienne pour enfants

Le gouvernement a annoncé qu'il remplacera l'actuelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCT) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui est non imposable. L'ACE prévoit le versement d'une prestation maximale de 6 400 \$ par enfant de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par enfant de 6 à 17 ans. Un montant supplémentaire continuera d'être versé pour les enfants admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et l'allocation diminuera graduellement si le revenu familial net ajusté est supérieur à 30 000 \$ et sera réduite à zéro s'il atteint 150 000 \$. Les versements commenceront en juillet 2016.

À première vue, le programme libéral offre plusieurs avantages par rapport au programme actuel : il est notamment plus simple et permet aux familles dans le besoin

de recevoir de l'argent. Toutefois, l'allocation n'est plus universelle, car plus le revenu est élevé, plus son montant diminue. Les conséquences seront donc différentes d'une famille à l'autre, selon le revenu et le nombre d'enfants de chacune.

Dons de biens immobiliers ou d'actions de sociétés privées

Le gouvernement a causé la surprise en annonçant qu'il ne mettrait pas en œuvre la mesure annoncée dans le budget de 2015 selon laquelle une exemption de l'impôt sur les gains en capital serait accordée pour certaines dispositions d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers lorsque le produit en espèces de la disposition est versé à un organisme de bienfaisance enregistré ou à un autre donataire reconnu dans un délai de 30 jours.

Crédits d'impôt personnels

Le budget de 2016 propose d'éliminer plusieurs crédits d'impôt personnels :

- le crédit de fractionnement du revenu pour les couples ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, à compter de 2016;
- les crédits d'impôt pour études et pour manuels (mais non le crédit d'impôt pour frais de scolarité), à compter de 2017;
- les crédits d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants, qui seront réduits en 2016 et éliminés en 2017.

Par contre, le budget propose d'instaurer un crédit d'impôt pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance. Les éducateurs admissibles pourront demander un crédit d'impôt remboursable de 15 % sur un maximum de 1 000 \$ de dépenses qu'ils engagent au cours d'une année au titre de fournitures scolaires admissibles.

Programmes de retraite publics

Le budget de 2016 propose de rétablir l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti à 65 ans (plutôt que 67 ans) et l'âge d'admissibilité aux Allocations à 60 ans (plutôt que 62 ans) pour la période de 2023 à 2029.

En outre, le Supplément de revenu garanti augmentera d'un montant de 947 \$ pour les aînés dont le revenu annuel (de sources autres que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti) est d'environ 4 600 \$ ou moins. Le montant de la prestation bonifiée diminuera graduellement pour les aînés dont le revenu dépasse 4 600 \$ et sera réduit à zéro s'il atteint 8 400 \$.

De plus, le gouvernement prévoit tenir des consultations publiques à propos du Régime de pensions du Canada afin de le bonifier, en collaboration avec les provinces et territoires, l'objectif étant d'être en mesure de prendre une décision collective d'ici la fin de 2016.

Taux marginal d'imposition le plus élevé – Modifications corrélatives

Des modifications sont apportées pour tenir compte du nouveau taux marginal d'imposition du revenu des particuliers le plus élevé, instauré en décembre 2015, qui est établi à 33 % sur le revenu excédant 200 000 \$. Ces modifications auront notamment les effets suivants :

- accorder un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance de 33 % (sur les dons de plus de 200 \$) aux fiducies qui sont assujetties au taux de 33 % sur tout leur revenu imposable;
- faire passer de 28 % à 33 % le taux d'imposition du revenu d'entreprise de services personnels que gagnent les sociétés.

Encouragements à l'investissement

Pour favoriser l'investissement au moyen d'incitatifs fiscaux, le budget de 2016 propose de :

- rétablir le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs (SCRT) au taux de 15 % pour les achats d'actions de SCRT de régime provincial pour l'année d'imposition 2016 et les suivantes;
- prolonger d'une année l'admissibilité au crédit d'impôt pour exploration minière de manière à inclure les conventions d'émission d'actions accréditatives conclues avant le 1^{er} avril 2017.

Déduction pour les habitants de régions éloignées

Pour aider à attirer davantage de main-d'œuvre qualifiée dans les collectivités du Nord et les régions éloignées, le budget de 2016 prévoit le relèvement du montant maximal quotidien de la déduction pour la résidence, le faisant passer de 16,50 \$ à 22 \$ au 1^{er} janvier 2016.

Améliorer l'administration du système fiscal

Le budget de 2016 propose d'accorder à l'Agence du revenu du Canada (ARC) 185,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 14,6 millions par année par la suite, pour lui permettre d'améliorer les services fournis aux contribuables et aux fiscalistes. Les fonds doivent notamment permettre :

- de tester, au moyen d'un projet-pilote, une nouvelle ligne exclusive de soutien téléphonique pour les fiscalistes, qui élargira leur accès aux renseignements de l'ARC, au profit des clients qu'ils servent;
- de revoir la structure, la conception et la présentation de la correspondance de l'ARC, afin que toutes ses communications soient simples et faciles à lire;
- d'élargir les programmes communautaires de l'ARC de préparation des déclarations par des bénévoles et de faire davantage pour informer les non-déclarants à faible revenu des crédits d'impôt dont ils pourraient bénéficier;
- de clarifier les règles applicables aux activités politiques d'organismes de bienfaisance enregistrés;
- de renforcer la capacité de l'ARC de régler plus rapidement les contestations présentées par les contribuables.

CPA Canada accueille favorablement ces changements ainsi que d'autres initiatives récentes de l'ARC visant à améliorer l'administration du système fiscal. Elle poursuivra sa collaboration aux termes de l'accord-cadre qu'elle a conclu avec l'Agence, en vue de favoriser le bon fonctionnement du système fiscal.

Protéger l'assiette fiscale

Améliorer l'observation des règles fiscales

CPA Canada approuve les efforts entrepris en vue de maintenir l'intégrité du régime fiscal et accueille favorablement l'engagement que prend le gouvernement, dans le budget, d'investir 444,4 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre à l'ARC de faire encore davantage pour réprimer l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal. Selon le budget de 2016, ces fonds serviront à :

- embaucher des vérificateurs et des spécialistes supplémentaires;

- développer une infrastructure solide de renseignement d'affaires;
- intensifier les activités de vérification;
- améliorer la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.

Améliorer l'intégrité du régime fiscal international

Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

Dans le cadre de ses efforts pour protéger l'intégrité de l'assiette fiscale canadienne, le gouvernement du Canada donne suite à certaines recommandations formulées par l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue de lutter contre « l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices » (projet « BEPS » – de l'anglais *base erosion and profit shifting*). CPA Canada soutient ces efforts, et elle continuera de travailler étroitement avec le ministère des Finances du Canada et l'ARC pour faire en sorte que les mesures prises dans ce domaine soient dûment ciblées et n'entraînent pas de conséquences non voulues sur la compétitivité des entreprises et investisseurs canadiens sur la scène internationale.

Le budget de 2016 comporte plusieurs mesures visant à améliorer l'intégrité du régime fiscal international.

- Le gouvernement y propose de nouvelles dispositions législatives visant à renforcer la documentation sur l'établissement des prix de transfert en instaurant la déclaration pays par pays pour les grandes entreprises multinationales.
- L'ARC met en application des orientations internationales revues sur l'établissement des prix de transfert par les entreprises multinationales, ce qui donne lieu à une interprétation du principe de pleine concurrence conforme aux propositions du BEPS. Ces modifications visent à mieux garantir l'harmonisation entre les bénéfices des entreprises multinationales et les activités économiques qui génèrent ces bénéfices, ce qui est compatible avec la pratique actuelle de l'ARC.
- Le Canada prend part au travail mené à l'échelle internationale en vue d'élaborer un instrument multilatéral qui permettra de simplifier et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations issues du projet BEPS liées aux conventions fiscales, y compris la lutte contre l'abus de ces conventions.

L'ARC effectuera également l'échange spontané avec d'autres administrations fiscales des décisions relatives à l'impôt qui pourraient potentiellement soulever des préoccupations liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices.

Autres mesures visant à améliorer l'intégrité du régime fiscal international

Le budget comprend également d'autres mesures visant à accroître l'intégrité du régime fiscal international du Canada :

- il élargit l'application des règles d'impôt sur le revenu relatives aux mécanismes de prêts adossés se rapportant à des redevances et instaure des règles semblables pour les prêts aux actionnaires;
- il empêche les distributions transfrontalières inappropriées de capital versé libres d'impôt à des non-résidents en limitant l'application d'une exception actuelle à la règle contre le dépouillement de surplus transfrontalier.

Améliorer l'intégrité fiscale au Canada

Élimination des échappatoires fiscales

À l'échelle nationale, le budget de 2016 contient des mesures visant à empêcher les particuliers de se servir de sociétés pour réduire ou reporter indûment leurs impôts. Ces mesures permettent notamment :

- d'empêcher les propriétaires d'entreprises, comme nous l'avons mentionné, de profiter plus d'une fois de la déduction de 500 000 \$ accordée aux petites entreprises au moyen de sociétés de personnes et de structures impliquant des sociétés complexes;
- de veiller à ce que le revenu de placement dérivé d'une entreprise exploitée activement par une société associée ne soit pas admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (et soit imposé au taux général d'imposition sur le revenu des sociétés) dans certaines circonstances;
- de faire en sorte que les sociétés associées ne puissent pas contourner le plafond du capital imposable de 15 millions de dollars dans certaines circonstances;
- d'éliminer les échappatoires qui permettent aux sociétés privées d'utiliser une police d'assurance-vie pour distribuer des montants libres d'impôt qui seraient autrement imposables.

Le budget de 2016 propose également les mesures suivantes pour améliorer l'intégrité fiscale au Canada :

- protéger l'intégrité des règles de calcul des gains et des pertes de change dans les opérations communément désignées comme des opérations de remisage de dettes;
- empêcher la reconnaissance asymétrique des gains et des pertes sur les produits dérivés à des fins fiscales;

- empêcher le report de l'impôt sur les gains en capital par les investisseurs dans des sociétés de placement à capital variable organisées comme fonds de substitution;
- instaurer une nouvelle règle selon laquelle la partie de tout gain réalisé sur la vente d'un billet lié qui est attribuable au rendement variable du billet serait traitée comme des intérêts sur le billet;
- s'assurer que l'allègement de la taxe d'accise sur le combustible diesel utilisé comme mazout ou pour produire de l'électricité cible des cas précis.

Mesures visant les impôts indirects

Modifications des taxes de vente et d'accise

Le budget de 2016 annonce un certain nombre de mesures ciblées visant les taxes de vente et d'accise :

- Simplification des exigences spéciales en matière de déclaration applicables aux constructeurs en ce qui a trait aux remboursements de la taxe sur les produits et services (TPS) pour habitation neuve et immeubles d'habitation locatifs neufs.
- Modification des règles de détaxation pour certaines fournitures de services de centres d'appel exportées.
- Clarification de la notion de personnes étroitement liées en ce qui a trait à l'admissibilité aux règles d'allègement permettant aux membres d'un groupe de personnes morales, ou de sociétés de personnes, étroitement liées de s'abstenir d'exiger et de percevoir la TPS/taxe de vente harmonisée (TVH) sur certaines fournitures effectuées au sein du groupe.
- Clarification des règles sur la déclaration de la TPS lorsqu'un organisme de bienfaisance fournit des biens ou des services en échange d'un don et que seule une partie du bien ou du service est assujettie à la TPS.
- Clarification des montants compris dans le seuil de 1 million de dollars prévu lorsqu'il faut déterminer si une personne qui exerce des activités de dépôt doit être traitée comme une institution financière *de minimis* aux fins de la TPS/TVH.
- Clarification de l'application de la TPS/TVH à la réassurance transfrontalière.
- Ajout des stylos injecteurs d'insuline, des aiguilles servant à ces stylos et des cathéters vésicaux intermittents à la liste des appareils médicaux détaxés.

- Précision du fait que la TPS/TVH s'applique généralement aux fournitures d'interventions de nature purement esthétiques offertes par tous les fournisseurs, y compris les organismes de bienfaisance enregistrés.

Propositions fiscales en suspens

Le budget de 2016 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec des mesures fiscales annoncées le 15 janvier 2016 mais non encore légiférées, qui concernent notamment les règles de l'impôt sur le revenu pour certaines fiducies et leurs bénéficiaires.

Le gouvernement prévoit également aller de l'avant avec un certain nombre d'autres propositions en suspens qui avaient été annoncées par le gouvernement précédent, notamment les mesures qui concernent :

- les « arrangements de capitaux propres synthétiques » selon le mécanisme de transfert de dividendes;
- la conversion de gains en capital en dividendes intersociétés déductibles d'impôt (article 55);
- la réassurance à l'étranger des risques canadiens;
- l'exception aux exigences en matière de retenues d'impôt pour les paiements que font des employeurs non-résidents admissibles à des employés non-résidents admissibles;
- la pénalité pour omission répétée de déclarer un revenu;
- l'acquisition ou la détention de participations dans une société de personnes en commandite par un organisme de bienfaisance enregistré;
- l'admissibilité à titre de frais d'exploration au Canada de certains coûts associés au lancement d'études environnementales et de consultations communautaires;
- l'échange de renseignements sur des contribuables au sein de l'ARC afin de faciliter le recouvrement de certaines créances non fiscales;
- le choix des coentreprises en matière de TPS/TVH.

Promouvoir la croissance économique

Infrastructure

Investir dans des infrastructures publiques importantes stimule l'économie d'une façon mesurable, puisque l'on peut ainsi créer des emplois, générer de la croissance et accroître la compétitivité et la productivité du Canada à long terme – autant de facteurs qui viennent enrichir la qualité de vie des Canadiens.

Au cours des dix prochaines années, le gouvernement investira plus de 120 milliards de dollars dans l'infrastructure.

Le plan du gouvernement en matière d'infrastructure sera mis en œuvre en deux phases. La première phase du plan consiste à investir 11,9 milliards de dollars sur cinq ans pour moderniser et remettre en état les réseaux de transport en commun, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, d'offrir des logements abordables et de protéger les réseaux d'infrastructure contre les effets des changements climatiques.

La seconde phase du plan est axée sur la réalisation d'objectifs à long terme qui aideront notamment le Canada à devenir une économie à faibles émissions de carbone. Le gouvernement annoncera la phase 2 du plan au cours de la prochaine année, après avoir consulté ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi que les grands investisseurs institutionnels d'envergure mondiale et d'autres intervenants.

Durabilité et changements climatiques

Il y a longtemps que les comptables professionnels du Canada s'intéressent aux questions liées aux changements climatiques et au développement durable, et aident les investisseurs et les leaders du monde des affaires à prendre conscience des répercussions environnementales de la consommation d'énergie.

Conscient que la protection de l'environnement va de pair avec la croissance de l'économie, le gouvernement investira dans les technologies propres qui visent à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques, à la qualité de l'air et à la propreté de l'eau et des sols. Soucieux de soutenir le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, il prévoit, dans le budget de 2016, consacrer 2 milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, à l'établissement du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Innovation

Dans un monde qui évolue rapidement et où la concurrence est toujours présente, l'innovation, tant dans le secteur privé que le secteur public, est essentielle à la création d'emplois, à la croissance de notre économie et à la préservation de notre qualité de vie.

Tout au long de 2016 et de 2017, le gouvernement fédéral définira un nouveau plan audacieux dans son programme d'innovation pour faire du Canada un centre de l'innovation mondiale. Pour aider à propulser les entrepreneurs et les innovateurs du Canada, le gouvernement reconcevra et redéfinira la façon dont il appuie l'innovation et la croissance, en collaboration et en coordination avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les municipalités, les universités et les collèges et le secteur à but non lucratif.

Élargir les possibilités commerciales

La prospérité du Canada est largement tributaire des possibilités d'accès au marché intérieur, de l'augmentation des échanges ainsi que de l'élargissement des marchés à l'extérieur du pays.

Le budget de 2016 confirme l'engagement du gouvernement fédéral d'éliminer les obstacles au commerce – intérieur et extérieur – et d'élargir les possibilités commerciales. Le gouvernement continuera de consulter la population canadienne sur les avantages de la ratification du Partenariat transpacifique. Pour l'avenir, le gouvernement est également résolu à approfondir les relations commerciales avec de grands marchés émergents, y compris la Chine et l'Inde.

Améliorer le niveau de littératie financière

Il est essentiel de trouver des moyens d'aider les Canadiens à accroître leur savoir financier pour assurer la prospérité et la croissance du Canada. Ils doivent tous posséder les habiletés, les connaissances et la confiance en eux nécessaires pour prendre des décisions éclairées, surtout en ce qui concerne leur sécurité financière à long terme. CPA Canada aide les Canadiens à mieux gérer leur argent grâce à son programme primé de littératie financière, qui repose sur l'expertise de comptables professionnels de tout le pays.

CPA Canada se réjouit du fait que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada collaborera avec les intervenants pour améliorer les initiatives d'éducation des consommateurs et de littératie financière, en mettant l'accent sur la gestion des finances et des dettes des ménages.

Financement pour la formation et le développement économique des Premières Nations

Les Premières Nations représentent l'un des segments démographiques affichant la croissance la plus rapide au Canada. Il est important qu'elles reçoivent un financement leur permettant de bénéficier d'un accès égal à l'éducation et de pouvoir contribuer à la croissance, à la compétitivité et à la productivité de l'économie. CPA Canada aide activement les membres des Premières Nations à réussir en renforçant sa collaboration de longue date avec AFOA Canada et en continuant de participer à un programme de mentorat mené conjointement avec l'Initiative d'éducation autochtone Martin.

Le budget de 2016 propose des mesures pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations dans les réserves grâce à des investissements totalisant 2,6 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017. De plus, près de 1 milliard de dollars sur cinq ans sont affectés à la construction et à la rénovation des écoles dans les réserves afin de créer un environnement plus propice à l'apprentissage pour les enfants vivant dans ces réserves. Par ailleurs, le gouvernement élargira la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, qui aide les peuples autochtones à acquérir des compétences axées sur l'emploi et à suivre des cours de formation leur permettant d'obtenir des emplois durables.

Plus particulièrement, CPA Canada est heureuse de constater que, de 2016-2017 à 2020-2021, 30 millions de dollars seront affectés à l'Initiative d'éducation autochtone Martin, qui a fait ses preuves au chapitre de l'augmentation du taux d'alphabétisation des enfants des Premières Nations dans les réserves.

À PROPOS DE CPA CANADA

Le nouveau titre canadien de comptable professionnel agréé (CPA) a maintenant été adopté par l'ensemble de la profession comptable canadienne, par suite de l'unification des trois titres comptables d'origine (CA, CGA et CMA). Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'organisation nationale de la profession. Forte de plus de 200 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus importantes organisations comptables au monde. Les CPA sont reconnus pour leur expertise financière et fiscale, leur capacité de réflexion stratégique, leur compréhension des affaires, leurs compétences en gestion et leur leadership. CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. CPA Canada publie également des indications et des documents phares sur un large éventail de questions techniques ainsi que des textes sur des sujets d'intérêt pour la profession comptable, et élabore des programmes de formation et d'agrément. cpacanada.ca